Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 17 (1925)

Heft: 6

Rubrik: Étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

munistes crurent pouvoir s'emparer de ce mouvement

pour des fins utiles à leur parti politique.

Des chapitres spéciaux sont consacrés aux travaux de la commission d'éducation, aux renseignements juridiques et au mouvement coopératif. 6371 renseignements juridiques furent accordés en 1924.



Dans les autres organisations

Fédération des employés techniciens. A fin mars eut lieu, à Baden, l'assemblée des délégués de la Fédération des employés techniciens. Après l'élection du bureau du jour, on passa à la discussion du rapport annuel, qui fut adopté après un vif débat. Le principal objet de la discussion fut la question des rapports avec les autres organisations et l'activité politique. On exprima en général l'opinion que la Fédération des employés techniciens devait uniquement s'occuper de questions économiques.

Les comptes de l'exercice et le rapport sur le mouvement des membres furent également adoptés. Il fut ensuite discuté du travail des prochains mois et exigé qu'il soit voué une plus grande attention à toutes les questions qui touchent directement ou indirectement les employés techniciens. Concernant le résultat de la délimitation entre l'Union syndicale et la Fédération des sociétés suisses d'employés, il ne sera pris position

qu'après la fin des pourparlers en cause.

La direction de la Fédération des employés techniciens pour l'année courante fut confiée aux collègues de la section de Lucerne. Il fut donné aux délégués certaines directives au sujet du mouvement des membres et du travail interne.

Fédération des encaisseurs. La Fédération suisse des encaisseurs de la B. L. V. G. lance un appel à tous les encaisseurs pour les inviter à entrer dans son organisation. Il est relaté dans la circulaire que la situation des encaisseurs est devenue insupportable ensuite des exigences de la direction et qu'il ne leur est plus possible dans bien des cas de vivre convenablement. Il arrive que deux ou trois encaisseurs doivent encaisser dans le même rayon, parfois dans la même maison et dans la même famille. La fédération se fait un devoir de sauvegarder l'intérêt de ses membres à l'encontre de la société. Quelques renseignements sur l'activité de la fédération jusqu'à maintenant et sur les revendications actuelles sont mentionnés dans l'appel en cause. On sait que cette fédération a tenté de s'affilier à l'Union syndicale, afin d'acquérir une plus grande influence pour faire aboutir ses revendications.



Etranger

Salaires temporaires fixés par tarif en Allemagne. Le mouvement ascendant des salaires s'est, selon la Gewerkschaftszeitung, maintenu pendant le premier trimsetre 1925. L'enquête s'étend à 25 localités, mais doit désormais reposer sur une base plus large. Lors de l'établissement des salaires moyens pour les divers endroits, il fut pris le taux des salaires de 20 professions différentes. Pendant que le gain à l'heure des ouvriers pleinement occupés oscille encore entre 41,1 pfennigs (Francfort s. O.) et 69,8 pfennigs (Cologne) à fin décembre 1923, il est monté à 63,2 (Francfort s. O.), respectivement à 87,0 pfennigs (Berlin) à fin mars. Le gain moyen, qui était partout de 52,3 pfennigs à fin décembre 1923, est monté à 75,4 pfennigs à fin mars 1925. Comparée à fin 1924, l'augmentation comporte 5,1 pfennigs ou 7,3 %.

Les salaires à l'heure des ouvrières sont sensiblement plus bas; ils varient dans l'industrie métallurgique, par exemple, entre 22 et 44 pfennigs, dans l'industrie textile (tisseuses) entre 31,4 et 60 pfennigs, dans la reliure entre 40,5 et 53,5 pfennigs et dans l'industrie chimique entre 25,8 et 44,8 pfennigs.

Des indications détaillées sur les salaires à l'heure dans les différentes professions et localités comprises par l'enquête complètent cette intéressante publication.

Danemark. A fin avril a éclaté au Danemark la grande lutte entre les ouvriers et les patrons attendue depuis longtemps. Pendant deux mois et demi, les arbitres officiels s'étaient efforcés de maintenir la paix. L'attitude intransigeante des patrons fit avorter toute action conciliatrice, malgré la modération observée par

les syndicats.

Déjà longtemps avant le terme fixé, tous les patrons avaient dénoncé les tarifs conventionnels venant à échéance dans la période du 1er février au 1er avril 1925 et concernant 105,000 ouvriers affiliés à l'Union syndicale et 25,000 non organisés. Les patrons mirent en outre tout en œuvre pour traîner en longueur les négociations sur les contrats concernant environ 80,000 ouvriers, et arrivant à échéance déjà le 1er février. Ce faisant, ils cherchaient à ce que, en cas de lock-out, le plus grand nombre d'ouvriers possible soient atteints. Les patrons espéraient intimider les ouvriers par la menace de lock-out et comptaient ainsi que les contrats seraient renouvelés au moyen d'une entente générale élaborée par les arbitres officiels. Mais une telle solution, à laquelle on n'a jamais recours qu'à la dernière extrémité, a le désavantage de ne pas permettre une discussion approfondie des divers contrats ainsi que des dispositions ayant besoin d'être revisées. Les réductions ou augmentation de salaire, qui eurent lieu au cours de ces dernières années, sur la base du chiffre indice, touchèrent tous les ouvriers dans la même mesure, sans égard aux conditions spéciales ou aux taux des divers salaires. Vu que jusqu'à maintenant, dans la règle, une entente n'était réalisée qu'au dernier moment, aussi bien les patrons que les organisations ou-vrières avaient pris l'habitude de refuser toute con-cession jusqu'à ce que les négociations soient portées devant l'office de conciliation. Lorsque les pourparlers entre les diverses fédérations n'ont pas abouti, toutes les questions litigieuses sont alors soumises à la dernière heure à l'office de conciliation et on essaye là de tout régler par une entente générale. Une telle manière de procéder rend toutefois impossible la prise en considération de tous les vœux particuliers, et cela a contribué à produire parmi les ouvriers un grand mécontentement.

Cette année, les choses se sont passées de même. Quoique les contrats soient arrivés à échéance dans les différentes professions, plusieurs d'entre elles n'avaient encore entamé aucun pourparlers. Les ouvriers avaient présenté pour le renouvellement du tarif des revendications d'augmentations de salaire, en se basant sur le chiffre indice qui marquait la hausse. La Fédération des ouvriers de fabrique avait, en dehors de cela, demandé pour certaines catégories de membres une augmentation de salaire plus élevée.

Par contre, les patrons de quelques industries importantes exigeaient une réduction de salaire de 10 % et se refusaient à admettre le chiffre indice comme base de la réglementation des salaires comme cela avait eu

lieu jusqu'alors.

Grâce au concours des arbitres officiels, il fut possible d'obtenir pour certaines professions une augmentation de salaire de 3 %. Dans l'industrie métallurgique, les patrons ne voulurent faire aucune concession et on en arriva au lock-out. La Fédération des ouvriers de fa-

brique n'avait également pas pu réaliser un accord, et la grève qu'elle annonça fut déclanchée à la même date que le lock-out des métallurgistes, de sorte que le 18 mars, 42,000 ouvriers étaient en lutte. Ensuite eurent lieu de nouvelles négociations dont on entendit d'abord une solution. Mais la situation s'aggrava de nouveau pour aboutir finalement au lock-out général. Les grèves de sympathie déclanchées par les autres catégories d'ouvriers étendirent la lutte. Ainsi, le conflit englobe actuellement 125,000 ouvriers, dont 100,000 appartiennent à la centrale nationale. De nouvelles négociations, qui eurent lieu au milieu du mois de mai, n'ont conduit à aucun résultat; toutefois, elles ne sont pas encore définitivement rompues.

Nécrologie

Rodolphe Morf. Le 7 mai est décédé à l'âge de 86 ans un homme qui, pendant 57 ans, a participé sans relâche et avec énergie au mouvement ouvrier. Morf est né au printemps 1839 à Stadel-Oberwinterthour et fréquenta les écoles de cette localité. Il fit un apprentissage de mécanicien, fut ensuite menuisier et s'occupa aussi de la fabrication des moulins. Il mit à profit toutes les occasions de se perfectionner dans le dessin technique; ainsi il travailla pendant plusieurs années dans une lithographie-cartographie à Winterthour. Ensuite il travailla aussi à St-Gall et vint en 1866 à la Neumühle à Zurich. C'est ici que j'ai appris à le connaître. Nous fûmes bientôt des intimes et durant 59 ans, notre camaraderie ne fut jamais troublée

notre camaraderie ne fut jamais troublée.

Au cours de l'été 1868, j'eus l'occasion, en ma qualité de délégué au congrès ouvrier de Nuremberg, d'entendre un discours de Wilhelm Liebknecht sur les syndicats. Immédiatement après mon retour je me rendis auprès de Morf à la Neumühle et pus l'atteindre en m'annonçant simplement au portier. Morf travaillait dans le bâtiment à la place duquel se trouve maintenant l'hôtel Central. Je discutais alors avec lui la question de la fondation d'un syndicat des ouvriers métalurgistes. Il fut tout de suite d'accord. La fondation projetée aboutit rapidement. Morf était un homme résolu. Il lança bientôt en circulation une requête pour obtenir de la direction la journée de dix heures. Cette pétition se couvrit de signatures et Morf la remit à la direction. On lui répondit en le congédiant.

L'Internationale avait suggéré la fondation de coopératives de production. Les tailleurs et les tailleurs de pierre furent les premiers, les mécaniciens, avec Morf à leur tête, les troisièmes; suivirent de près les lithographes, les peintres et les typographes. Il est vrai que l'existence de ces coopératives fut en général de courte durée, moins pour des raisons financières que personnelles. Les idées étaient trop étroites, les points de fric-

tion trop nombreux.

Morf fut obligé de retourner travailler dans un atelier privé où il fut très estimé, étant bon ouvrier. Il resta fidèle au mouvement ouvrier. Il fut élu, en 1869, dans le comité qui fonda la Tagwacht et le premier parti socialiste suisse. Il participa courageusement à toutes les grandes luttes qui eurent lieu dans les années 1870 à 1880. Par égard pour sa femme, il tint un certain temps un restaurant, mais sans quitter pour cela son travail prôfessionnel.

La grande crise, qui sévit en 1880, les consequences de la loi édictée en Allemagne contre les socialistes et de la loi d'exception autrichienne, la vague d'anarchisme avec son cortège d'agents provocateurs, désagrégèrent le mouvement ouvrier, dont le développement paraissait assuré, mouvement qui avait déjà réussi à faire adopter la première loi fédérale sur les fabriques. Seule la So-

ciété du Grutli franchit cette impasse et devint, sous la direction de Henri Scherrer, un solide point d'appui. Toutefois, les restes des syndicats se rejoignirent avec les éléments socialistes

les éléments socialistes.

En 1887 furent fondés la nouvelle Union ouvrière suisse et le Secrétariat ouvrier suisse. Ceux-ci eurent bientôt de grandes tâches à accomplir, par exemple la statistique des accidents d'après les indications des caisses de maladie. Le Secrétariat ouvrier eut bientôt besoin d'auxiliaires. Il s'adressa d'abord à August Merk, le fervent défenseur des syndicats, et ensuite le premier janvier 1889, à Rodolphe Morf, qui avait été, en dernier lieu, chef d'atelier dans la fabrique de téléphones.

Durant 36 ans, nous avons travaillé en fidèles amis pour la même cause. Il n'est pas possible d'énumérer tout ce que l'on doit à l'initiative de Morf en dehors du service considérable de renseignements qu'il assurait et qui fut utile à des milliers d'ouvriers. Il ne fut jamais un bureaucrate. Il mettait toujours toute son âme à son travail, surtout lorsqu'il s'agissait de faire triompher le droit. Dans de nombreux cas où le droit était piétiné, il a déployé toute sa vigueur et n'a jamais abandonné la cause avant d'avoir épuisé tous les moyens pouvant lui procurer le succès. Il travailla jusqu'à ce que finalement la maladie l'ait obligé de quitter son poste.

Rodolphe Morf n'était pas seulement un vétéran, mais peut en outre être cité comme modèle du fonctionnaire zélé. Voilà le souvenir que l'on doit garder de lui.

Herman Greulich.

Le coût de la vie.

action- aires	ódéral du Ouvr qualifiés	iers non	Union suisse des sociétés de con-	Office statist	
aires		non	de con-	Dâla	
	qualifiés		commo		Berne
00		qualifiés	somma- tion	вате	
.00	100	100	100	100	100
_	_		254		_
_	·	_	239	205	ia <u>na</u> (
10	209	207	210	188	_
57	155	154	157	168	166
.66	165	163	161	148	169
70	169	167	170	160	174
69	168	166	172	159	174
.69	168	166	170	163	174
67	166	165	169	163	172
67	166	165	167	163	172
69	168	168	166	162	172
69	169	168	168	163	172
67	166	165	166	162	172
67	166	164	167	156	172
70	169	167	169	157	174
71	170	169	171	158	175
70	170	168	172	157	174
.68	168	167	171	159	173
67	168	168	168	156	175
67	167	167	169	157	174
65	165	165	169	156	172
	210 57 666 70 69 69 67 667 669 667 667 70 71 70 668 667 667 667 667 667	57	57 155 154 66 165 163 70 169 167 69 168 166 69 168 166 67 166 165 69 168 168 69 168 168 67 166 165 67 166 165 67 166 164 70 169 167 71 170 168 68 168 167 67 168 168 67 167 167	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$

^{*} Alimentation et combustible.